



## Régimes de retraite

---

### PRATIQUE RECOMMANDÉE PAR LA GFOA

#### RÉPARTITION DE L'ACTIF – DIRECTIVES POUR LES RÉGIMES À COTISATIONS DÉTERMINÉES (MAI 2003)

##### Contexte

Certains gouvernements offrent à leurs employés une forme de régime à cotisations déterminées. Cette solution peut compléter un régime de retraite à prestations déterminées traditionnel ou le remplacer. Conformément à la plupart des arrangements de régime à cotisations déterminées, les employés participants investissent généralement eux-mêmes dans les fonds portés au crédit de leurs comptes individuels à partir d'un menu affichant les options d'investissement sélectionnées ou offertes par leurs employeurs.

Historiquement, les comptes des employés individuels dans des régimes de rémunération différée étaient composés principalement d'instruments à revenu fixe ou à valeur stable. Durant la dernière décennie, la répartition de l'actif des employés participants a toutefois changé considérablement et, dans plusieurs systèmes, elle est l'actif des employés maintenant comparable à la répartition de l'actif dans les systèmes de retraite à prestations déterminées traditionnels, du moins dans l'ensemble.

##### Recommandation

La GFOA recommande que les employeurs de la fonction publique s'assurent que des renseignements adéquats sur les investissements et la répartition de l'actif sont fournis aux employés participant à des régimes à cotisations déterminées qui ont la possibilité d'effectuer eux-mêmes leurs investissements. Pour atteindre cet objectif, les directives et les recommandations suivantes sont proposées :

1. Les administrateurs du régime devraient fournir un éventail complet, détaillé et cohérent des possibilités d'investissement pour toutes les catégories principales d'actif. En ce qui concerne les régimes importants, cette procédure peut nécessiter l'aide d'un conseiller indépendant qui contribuera à l'élaboration du régime. En ce qui concerne les régimes qui ne permettent pas la totalité des subventions relatives aux produits d'investissement, il est possible d'adopter une approche « semi-globale » qui permet à un fournisseur d'investissements d'offrir également des options supplémentaires sélectionnées par les administrateurs. Quant aux régimes de moins grande importance, un fournisseur de services de gestion de régime global peut offrir une gamme complète et équilibrée d'options d'investissement qui ont été conçues par des professionnels sur une base multirégimes afin de réaliser des économies d'échelle. Parmi les options d'investissement offertes, le régime devrait inclure de nombreuses options d'investissement gérées de façon passive. Les fonds indiciaires à faible coût peuvent

offrir une exposition économique aux catégories d'actif et ils devraient être présentés en détail comme des éléments de base possibles du processus de répartition de l'actif.

2. Le programme d'investissement devrait comprendre des outils de répartition de l'actif, y compris les deux, ou l'un des deux, éléments suivants : (a) un logiciel, de la documentation ou des services de consultation concernant la répartition de l'actif ou (b) une famille de fonds de répartition de l'actif appropriés selon les risques qui offre des fonds de fonds à actifs multiples grandement diversifiés. Des renseignements sur la répartition de l'actif peuvent être fournis aux participants grâce à des séminaires sur l'investissement offerts en milieu de travail, à des brochures didactiques et des feuilles de travail, à un logiciel interactif de répartition de l'actif, et à l'accès à des professionnels qualifiés dans le domaine de l'investissement ou de la planification financière. Les participants devraient tenir compte de la répartition de leur actif dans tous leurs portefeuilles, y compris les actifs non liés à la retraite. Dans certains cas, les systèmes ou les produits de tenue de la comptabilité servant au « rééquilibrage » des portefeuilles peuvent fournir un aperçu périodique de la répartition des actifs des participants.

Ces produits d'investissement peuvent être désignés comme des fonds axés sur un « modèle de portefeuille », un « mode de vie » ou un « cycle de vie ». L'accès aux services personnels de planification financière spécifiques à ces actifs devrait également être offert dans le cadre du programme d'investissement. Si des frais ou des dépenses de fonds supplémentaires sont requis pour ces produits, ils devraient être également divulgués.

3. Le participant tenu de choisir des investissements avec des structures de risque et de rendement différentes dans le cadre d'un programme devrait être informé qu'en général il faut faire un compromis entre la possibilité de rendement élevé et le risque de perte.
4. Les participants devraient être informés des risques auxquels ils s'exposent et des rendements historiques du marché pour chacun des choix d'investissement. Les nouveaux employés, et particulièrement les employés qui participent pour la première fois à des régimes à cotisations optionnelles, devraient assister à un séminaire de groupe sur les investissements qui aborde le sujet de la répartition de l'actif et des outils offerts au participant. Ces présentations devraient éviter de promouvoir des produits d'investissement spécifiques. Dans le cas de la conversion complète ou partielle d'un régime à prestations déterminées à un régime à cotisations déterminées, la séance sur l'investissement devrait être précédée par une présentation objective offerte aux employés sur les avantages, les désavantages et les risques que comportent les options qu'il peuvent choisir. Si un vendeur d'investissements joue ce rôle, l'employeur devrait connaître au préalable la présentation et avoir établi des normes d'objectivité.
5. Des extraits de compte devraient être envoyés aux participants périodiquement et indiquer la répartition des actifs par catégorie d'actif. Les commis comptables devraient fournir aux participants au moins tous les ans, mais de préférence tous les trimestres, un sommaire de leur portefeuille d'investissements par catégorie d'actifs qui indique la quote-part intérieure, le revenu international et le revenu fixe, les montants d'argent et, s'il y a lieu, d'autres catégories comme l'immobilier. Si possible, ces répartitions devraient être présentées sous forme graphique et accompagnées de comparaisons avec des points de référence.

6. On devrait rappeler systématiquement aux participants qu'ils devront peut-être modifier la répartition de leurs actifs en vieillissant ou à la suite d'événements marquants. Par exemple, un rappel peut être émis aux participants lorsqu'ils atteignent certaines catégories d'âge, ainsi qu'en conjonction avec un changement d'état de service.
7. Au moins tous les ans, le promoteur ou l'administrateur du régime, ou une tierce partie contractante, devrait donner à tous les participants des renseignements spécifiques qui soulignent l'importance de la répartition et de la diversification des actifs. Ces rappels périodiques devraient expliquer clairement le concept et ensuite mettre l'accent sur les catégories d'actif et leurs risques. Ils devraient éviter de mentionner des produits d'investissement spécifiques. Les bulletins d'information, les encarts publicitaires, les feuillets explicatifs et les supports d'information électronique sont des moyens viables pour transmettre de tels renseignements.

Afin de se dégager de toute responsabilité, les gouvernements devraient éviter de formuler des recommandations sur des options d'investissement spécifiques.

#### Références

- ANNICK, David, Ann RISDON et Sheryl WILSON. *Planning and Establishing Preretirement Education Programs*, GFOA, 1994.
- GREIFER, Nicholas. *An Elected Official's Guide to Defined Benefit and Defined Contribution Retirement Plans*, GFOA, 1999.
- HARM, Kathleen Jenks. *A Public Employee's Guide to Retirement Planning*, GFOA, 1995.
- « Public Employees are Educable Investors », *Pension and Benefits Update*, juillet-août 1998.